Affichage : 20 Avril 2022
Retrait : 20 Mai 2022

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Sous la présidence de Monsieur Daniel FAVIER, Maire,

Présents : MM. Mmes BEILLOT – BONNET - CHABERT – BROSSE – FAURE – FAVIER – FRAISSE –MASSON– LIOTIER – MEILLER – MOUNIER – PAULET- DUCRAY.

Absent Excusé : Monsieur CHALENCON

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame BONNET Océane comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Mme Bonnet Océane soit la secrétaire pour le conseil municipal du 13 avril 2022.

ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du 18 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : « APPROBATIONS DE PROJET DES ASSEMBLEES DE COURENC ET ARZILHAC ET DEMANDE DE SUBVENTIONS ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

FINANCES

1. BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 pour le budget général. Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021, soit + 91 545.55 €, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour 91 545.55 € (compte 1068).

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité, ARRÊTE** l'affectation du résultat 2021 comme suit :

- Résultat à affecter : **+ 91 545.55 €**
- Besoin de financement de la section d'investissement : **91 545.55 €** au compte 1068
-

2. BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 pour le budget eau. Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021, soit + 55 334.14 €, en l'affectant en excédent de fonctionnement reporté pour 55 334.14 € (compte 002).

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**, **ARRÊTE** l'affectation du résultat 2021 comme suit :

- Résultat à affecter : **+ 55 334.14 €,**
- Excédent de fonctionnement reporté **55 334.14 €** au compte 002.

3. BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 pour le budget assainissement. Il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021, soit + 44 310.23 €, à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement pour + 44 310.23€ (compte 1068)

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**, **ARRÊTE** l'affectation du résultat 2021 comme suit :

- Résultat à affecter : **+ 44 310.23 €**,
- Excédent de fonctionnement reporté : **44 310.23 €** au compte 1068.

4. TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux des deux taxes directs locales selon les dispositions suivantes :

2022	Bases estimées 2022	Taux 2022 proposés	Produit fiscal 2022 attendu
Taxe Foncière Bâti	740 400 €	35.44%	262 398€
Taxe Foncière non Bâti	40 000 €	67.88%	27 152 €
		Total	289 550 €

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022:

- Produit attendu des taxes : 289 550 €
- Total autres taxes : + 28 318 €
- Allocations Compensatrices et DCRTP : + 4 828 €
- Compensation Coefficient Correcteur : - 80 133 €

TOTAL PREVISIONNEL 2022 242 563 €

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**,

APPROUVE les taux de fiscalité de 2022 selon les dispositions énoncées ci-dessus, soit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35,44 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67, 88 %

5. SUBVENTIONS 2022

Le maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions 2022 conformément au tableau présenté ci-dessous :

PEYRE ASSAINISSEMENT	62 €
ADMR	300 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- APPROUVE le versement des subventions 2022 aux associations, telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessus,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget, chapitre et article concernés.

Pour information :le service administratif de la commune a pris en charge le transport scolaire du secondaire, l'association famille rurale de Beaux n'existe plus la participation de 15 € par élève de la commune qui emprunte ce transport sera maintenue.

6-ACHAT D'UNE EPAREUSE Girobroyeur – APPROBATION AVANT PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part de plusieurs devis des entreprise EUROMECAMAT, NOREMAT et ETS MAILLET et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir les étudier.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :
Décident de retenir l'offre de la société: Ets Maillet
Le coût prévisionnel du projet est fixé à 28 000 € HT
La proposition pour le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

Conseil général	40 %	11 200.00 €
Autofinancement :	60 %	16 800.00 €
TOTAL	100 %	28 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise maillet, pour un montant prévisionnel de 28 000.00 € HT,
- APPROUVE le Plan de Financement Prévisionnel présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'achat d'une épareuse ,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions nécessaires pour le financement de cet achat et à signer tous documents en résultant,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2022.

7- APPROBATIONS DE PROJET DES ASSEMBLEES DE COURENC ET ARZILHAC ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le programme de conservation du petit patrimoine de l'année 2022 comprend :

- La réfection de la toiture de l'Assemblée de Courenc
- Fourniture et pose de menuiseries pour l'Assemblée de Courenc
- Fourniture et pose de menuiseries pour l'Assemblée d'Arzilhac

Ces investissements sont éligibles au dispositif :

- Patrimoine rural non protégé pour l'assemblée de Courenc,
- Fonds de concours attractivité pour les deux assemblées.
- Présentation des différents devis, entreprises Jourda charpente couverture et menuiserie Courby et l'ouverture des Cévennes

Le coût estimatif des travaux pour l'assemblée de Courenc est de 12 833.34 € HT auquel s'ajoutent les dépenses imprévues de 5% du montant HT, soit un coût prévisionnel global de 13 475 € HT.

- 2 988.34 € HT pour la fourniture et pose de menuiseries,
- 9 845.00 € HT pour la réfection de ta toiture,

Le coût estimatif des travaux pour l'assemblée de Arzilhac est de 5431.11 € HT auquel s'ajoutent les dépenses imprévues de 5% du montant HT, soit un coût prévisionnel global de 5 702.66 € HT.

- 5431.11 € HT pour la fourniture et pose de menuiseries,
- Le démarrage de ces travaux est prévu pour le 2ème semestre 2022.

Plan prévisionnel de financement Assemblée de Courenc :

- Conseil Général	20%	2 695.00 €
- Fonds de concours attractivité (40% du reste après subvention autre partenaire)	40%	4 312.00 €
- Fonds propres	52 %	7 007.00 €

Plan prévisionnel de financement Assemblée d'Arzilhac :

- Fonds de concours attractivité	40%	2 281.00 €
- Fonds propres	60 %	3 421.66 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le programme de conservation du petit patrimoine au titre de l'année 2022 présenté ci-dessus,
- APPROUVE les devis de entreprises Jourda charpente couverture et menuiserie Courby
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du conseil général et de la CCDS,
- APPROUVE les plans de financements prévisionnels
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8-BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET GENERAL 2022

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder au vote du budget général pour l'année 2022. Monsieur le Maire expose à l'assemblée les chiffres essentiels du budget général.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	270 910.00 €	Atténuation de charge	15 950.00 €
Charges de personnel	288 129.00 €	Produits services	67 100.00 €
Autres charges de gestion courante	74 150.00 €	Impôts et taxes	297 000.00 €
Charges financières	13 100.00 €	Dotation participation	321 525.00 €
Charges exceptionnelles	1 500.00 €	Autres produits	31 500.00 €
Atténuations de produits	70 500.00 €	Transfert entre sections	5 500.00 €
Transfert à la section d'Investissement	11 790.00 €		
Transfert entre sections	8 496.00 €		
Total	738 575.00 €		738 575.00 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunts capital	65 500.00 €	Excédent d'investissement	68 617.86 €
Immobilisation corporelles	267 800.00 €	Affectation de résultat	91 545.55 €
Travaux en cours	180 870.01 €	Transfert de la section de fonctionnement	11 790.00 €
Immobilisations incorporelles	78 526.83 €	FCTVA + TLE	82 000.00 €
Transfert entre sections	5 500.00 €	subventions	45 291.17 €
Restes à réaliser 2021	63 598.29 €	emprunts	150 000.00 €
		Transfert entre sections	8 496.00 €
		Prix de cession immobilisation	22 500.00 €
		Restes à réaliser 2021	181 554.55 €
Total	661 795.13 €	Total	661 795.13 €

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**,
ARRÊTE le budget général de la commune de BEAUX pour l'exercice 2022 comme relaté dans le tableau ci-dessus.

9-BUDGET EAU – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe « Eau » pour l'année 2022. Monsieur le Maire expose à l'assemblée les chiffres essentiels du budget « Eau ».

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	113 489.72 €	Atténuation de charge	130 000.00 €
Charges de personnel	15 750.00 €	Dotation participation	50 000.00 €
Autres charges de gestion courante	10 500.00 €	Autres produits	100.00 €
Charges financières	4 460.28 €	Produits exceptionnels	50.00 €
Charges exceptionnelles	1 500.00 €		
Atténuations de produits	14 500.00 €	Transfert entre sections	5 555.00 €
Transfert à la section d'Investissement	65 215.14.00 €	Excédent reporté	55 334.14 €
Transfert entre sections	15 624.00.00 €		
Total	241 039.14 €		241 039.14 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunts capital	8 459.48 €	Excédent d'investissement	14 565.06 €
Immobilisation corporelles	30 000.00 €	Affectation de résultat	
Travaux en cours	30 000.00 €	Transfert de la section de fonctionnement	65 215.14.00 €
Immobilisations incorporelles	21 389.72 €	FCTVA + TLE	
Transfert entre sections	5 555.00 €	subventions	
Restes à réaliser 2021	0.00 €	emprunts	
		Transfert entre sections	15 624.00.00 €
		Prix de cession immobilisation	
		Restes à réaliser 2021	
Total	95 404.20 €	Total	95 404.20 €

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**,
ARRÊTE le budget annexe « Eau » de la commune de BEAUX pour l'exercice 2022 comme relaté dans le tableau ci-dessus.

10-BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe « Assainissement » pour l'année 2022. Monsieur le Maire expose à l'assemblée les chiffres essentiels du budget « Assainissement ».

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	5 066.00 €	Atténuation de charge	40 000.00 €
Charges de personnel	10 000.00 €	Dotation participation	
Autres charges de gestion courante	5 000.00 €	Autres produits	50.00 €
Charges financières	600.00 €	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	300.00 €		
Atténuations de produits		Transfert entre sections	8 489.00 €
Transfert à la section d'Investissement		Excédent reporté	
Transfert entre sections	27 573.00 €		
Total	48 539.00 €		48 539.00 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunts capital	12 000.00 €	Excédent d'investissement	1 575.07 €
Immobilisation corporelles	9 992.05 €	Affectation de résultat	44 310.23
Travaux en cours	16 000.00 €	Transfert de la section de fonctionnement	
Immobilisations incorporelles		FCTVA + TLE	
Transfert entre sections	8 489.00 €	subventions	23 133.75 €
Restes à réaliser 2021	59 675.00 €	emprunts	
		Transfert entre sections	27 573.00 €
		Prix de cession immobilisation	
		Restes à réaliser 2021	9 564.00 €
Total	106 156.05 €	Total	106 156.05 €

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**, **ARRÊTE** le budget annexe « Assainissement » de la commune de BEAUX pour l'exercice 2022 comme relaté dans le tableau ci-dessus.

Fin de séance : 21 H 30

COMPTE-RENDU DETAILLE SUR www.beaux.fr